

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE TEILLÉ

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/302 en date du 30 août 2023 une consultation du public est prévue à la mairie de Teillé, pendant une période de 30 jours du lundi 2 octobre au mardi 31 octobre 2023 inclus, portant sur la demande présentée par la SAS BIOGAP'ENERGIE en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation à Teillé au lieu dit La Gapaillère.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 15 septembre 2023, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Teillé, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Teillé, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.